

Accompagnement des entreprises 'Risque aggravé'

Accompagnement par Constructiv
Analyses et enseignements tirés

31/03/2026 – Journée d'étude Commission Permanente Construction
Luc Wauters & Willem Van Peer




constructiv

Contenu

- Accompagnement des entreprises 'Risque aggravé' - de quoi s'agit-il ?
- Chiffres - sélections 2022 à 2025 inclus
- Analyses & constatations

- Conclusions & enseignements tirés

Accompagnement des entreprises 'Risque aggravé'

- Suivi obligatoire ayant pour objet de réduire/d'éliminer le nombre d'accidents du travail
 - Entreprises comptant un nombre d'accidents exceptionnellement élevé au cours des 3 dernières années
 - Par les assureurs ou les organismes de prévention désignés (**Constructiv**, Woodwize, Prevent-Agri)
-  - Agence fédérale des risques professionnels
 - procède à la sélection et assure la première communication
 - transmet à Constructiv la liste des entreprises à suivre (3 ans)
 - reçoit le rapport annuel des suivis de Constructiv

Accompagnement des entreprises 'Risque aggravé'

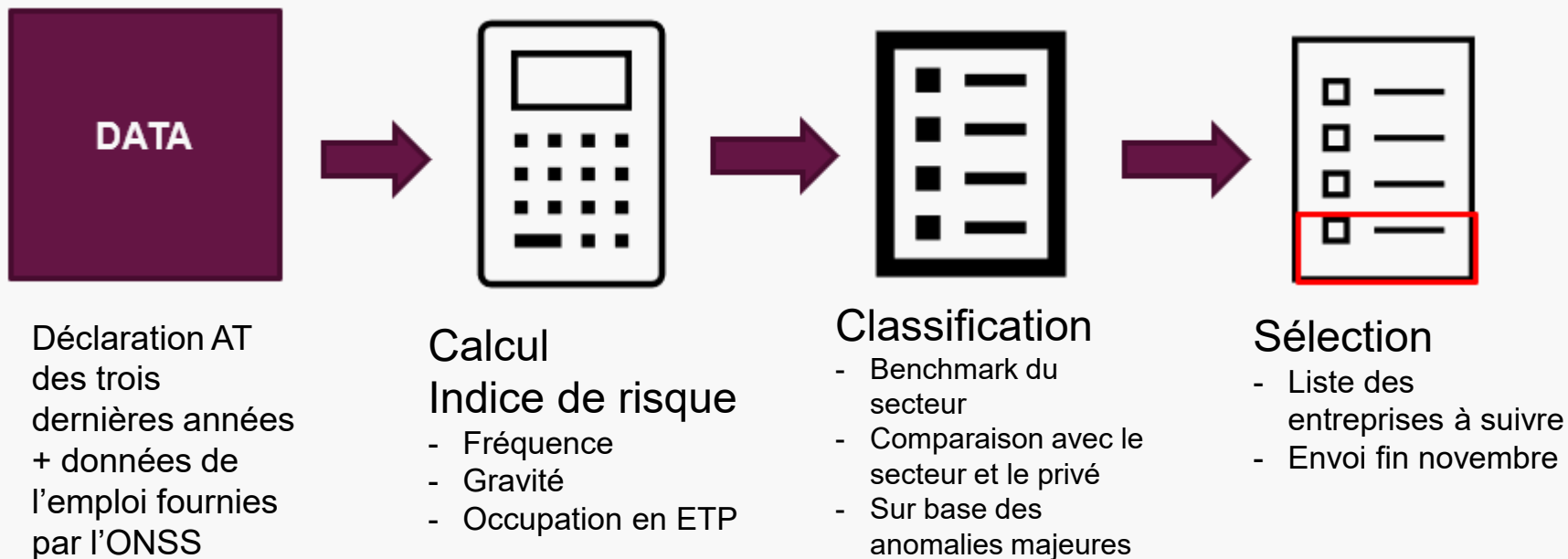
- Sélection annuelle de +/- 200-230 entreprises définie par Fedris
- 32-38% appartient de la CP 124
- Paiement d'un montant forfaitaire selon la taille de l'entreprise

- Pour la CP 124 - accompagnement par Constructiv
 - Constructiv donne des informations sur les procédures (calcul, sélection, métier, méthode de travail, ...)
 - Conseiller régional
 - établit un plan d'action spécifique en concertation
 - assure un suivi pendant 3 ans
 - Fonctionnement central : soutien des conseillers régionaux, rapports à Fedris

PLUS D'INFORMATIONS - <https://www.buildingyourlearning.be/learningobject/5952/NL>

Risque aggravé

- Comment est-ce que **FEDRIS** déterminé le 'risque aggravé' ?



Risque aggravé

- Comment se déroule le trajet ? - Trajet



Novembre A0

- FEDRIS a effectué les calculs
- FEDRIS a réalisé la sélection
- Envoie à Constructiv la liste des entreprises à suivre fin novembre

Décembre A0
- Janvier A+1

- Les entreprises peuvent introduire une réclamation
- Les entreprises paient une contribution

Février - Mai
A+1

- FEDRIS contrôle la réception des paiements
- FEDRIS traite les réclamations
- La réclamation est acceptée : l'entreprise est effacée de la liste (la contribution est remboursée)
- La réclamation n'est pas acceptée : l'entreprise fait l'objet d'un suivi

Risque aggravé

- Comment se déroule le trajet ? - Trajet Constructiv

Février - et
suivant J+1

- FEDRIS signale les paiements et les réclamations
- Le suivi est initié une fois le paiement reçu et la réclamation traitée
- Le CBE prend contact et établit un plan d'action
- L'entreprise confirme le plan d'action

Juin A+1

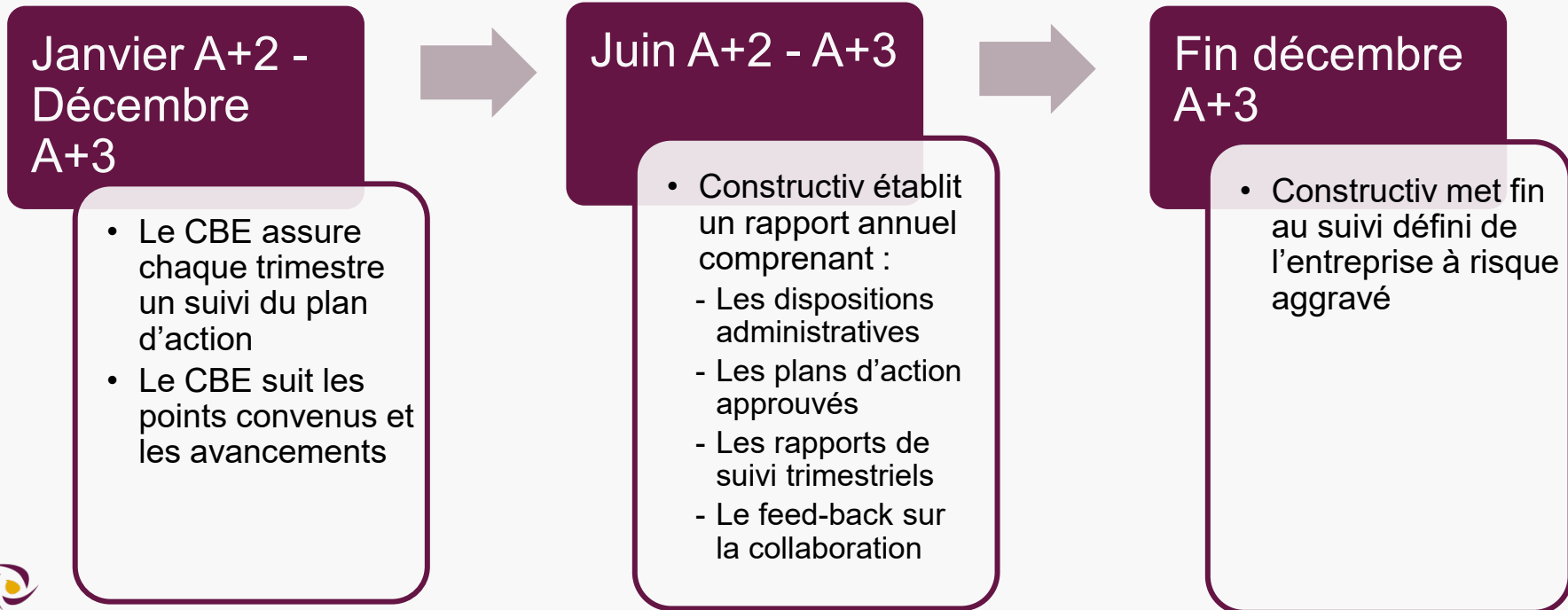
- Constructiv établit un rapport annuel comprenant :
 - Les dispositions administratives
 - Les plans d'action approuvés
 - Les rapports de suivi trimestriels
 - Le feed-back concernant la collaboration

Juillet -
Décembre
A+1

- Le CBE assure chaque trimestre un suivi du plan d'action
- Le CBE suit les points convenus et les avancements

Risque aggravé

- Comment se déroule le trajet ? - Trajet Constructiv



Sélection RAVR 2022

- 83 entreprises
 - 21 réclamations
 - 13 réclamations rejetées
 - 8 réclamations retenues
 - 5 dossiers pas lancés - autres raisons
- 70 entreprises avec plan d'action
 - 2 trajets provisoirement clôturés (fusion par reprise / faillite)
 - 68 accompagnements clôturés le 31/12/2025

Risque aggravé - sélections initiales & dossiers finalement à suivre (après réclamations, etc.)

	RAVR 2022		RAVR 2023		RAVR 2024		RAVR 2025	
BXL	0	0	0	0	2	2	1	
LUX	1	1	2	1	1	1	5	
Br FI	3	2	4	3	4	4	2	
BraNa	5	4	8	4	11	5	7	
ANV	9	8	5	4	12	11	8	
HAINAUT	10	9	10	7	9	6	9	
LIMBOURG	10	7	8	6	8	7	6	
FL. OCC.	11	11	11	12	12	11	11	
FL. ORI.	12	12	11	6	7	6	9	
LIEGE	22	16	14	12	21	18	22	
Total	83	70	73	55	87	71	80	

Analyse globale - accidents du travail pour la sélection RAVR 2022

1. Chutes (de hauteur, d'échelles, d'échafaudages, trébuchements)
2. Coupures et blessures dues à l'outillage ou aux matériaux
3. Entorses, elongations et lésions musculaires
4. Contact avec des objets qui tombent ou en mouvement
5. Coincement
6. Accidents avec des machines (mécaniques, électriques)
7. Glissades et trébuchement (sans différence de hauteur)
8. Surcharge et levage de charges lourdes
9. Lésions oculaires et à la tête
10. Cas particuliers

Analyse globale - accidents du travail pour la sélection RAVR 2022

Répartition (indicative, sur base des déclarations d'AT)

- Chutes/trébuchements : $\pm 30 - 35\%$ des accidents
- Coupures/blessures : $\pm 20\%$
- Entorses/lésions musculaires $\pm 15\%$
- Coincement $\pm 10\%$
- Autre (machines, yeux, cas particuliers) : $\pm 20\%$

Analyse globale - accidents du travail pour la sélection RAVR 2022

Modèles et causes marquant(e)s

- Les **échelles** et **travaux en hauteur** sont un des principaux facteurs de risque.
- L'**absence d'EPI** (équipements de protection individuelle) ou la **mauvaise utilisation** de ceux-ci sont fréquentes.
- Une **formation insuffisante** ou l'**absence d'une analyse des risques** contribuent à une quantité importante d'accidents.
- L'**ordre** et la **propreté** sur le lieu de travail sont souvent insuffisants et peuvent être à l'origine de trébuchements et de glissades.
- Des accidents avec des **jeunes travailleurs** ou des **travailleurs inexpérimentés** se produisent assez souvent, essentiellement en l'**absence d'une bonne procédure d'accueil**.

Analyse globale - plans d'action pour la sélection RAVR 2022

1. Analyse des risques et politique de prévention
2. **Analyse des accidents** et enregistrement des incidents
3. Formations et toolboxes
4. Inspections du poste de travail et suivi
5. EPI et mesures techniques
6. Accueil et communication
7. Thèmes spécifiques

1 - Analyse des risques et politique de prévention

- **Presque chaque entreprise** devrait établir de(s) (meilleures) analyses des risques ou actualiser les analyses existantes. À répartir ensuite par poste de travail, tâche ou individu.
- L'établissement/l'adaptation d'un **plan global de prévention (PGP)** et d'un **plan d'action annuel (PAA)** est un point d'action standard.
- Certaines entreprises devaient encore désigner ou faire former un conseiller en prévention (niveau II ou III) et/ou donner suffisamment de temps pour sa mission

2- Analyse des accidents et enregistrement des incidents

- De nombreuses entreprises doivent améliorer leurs déclarations et **l'analyse d'incidents/accidents du travail.**
- L'accent est mis sur **l'étude approfondie d'accidents** (directement sur place, interviewer des témoins, prendre des photos) et ensuite mettre des mesures de prévention adaptées en place (avec implication des travailleurs et la ligne hiérarchique)
- Des **toolbox** sur les mesures de prévention pour donner suite à des accidents - avec enregistrement des participants.

3- Formations et toolboxes

- Des **réunions toolbox régulières** (au moins 4x par an, parfois tous les mois ou par trimestre) sont un point d'action récurrent.
- Des formations supplémentaires pour la ligne hiérarchique (responsabilités, analyse des causes en cas d'accidents)
- Formations spécifiques : Premiers secours, travailler en hauteur en sécurité, manutention manuelle de charges, utilisation d'équipements de travail, VCA, etc.

4 - Inspections du poste de travail et suivi

- **Inspections du poste de travail périodiques** par la ligne hiérarchique et/ou le conseiller en prévention.
- Tenir à jour et analyser les rapports de ces inspections.
- Mettre en place un **registre des équipements de travail** et organiser des contrôles périodiques.

5 - EPI et mesures techniques

- L'achat et l'utilisation d'EPI adaptés (p.ex. gants résistants aux coupures, chaussures de sécurité) sont souvent cités.
- Instructions et fiches d'instructions de sécurité (FIS) pour l'utilisation des machines et outils.
- Attention spécifique pour les échelles, échafaudages, protection anti-chute et travaux en hauteur en sécurité.

6 - Accueil et communication

- Les procédures d'accueil pour les nouveaux travailleurs doivent être développées ou améliorées.
- La communication sur les risques, incidents et mesures de prévention via des toolboxes ou des applications est encouragée.

7 - Thèmes spécifiques

- **LMRA (Analyse des risques de dernière minute)** : introduire et répéter via des toolboxes.
- **Travail adapté** : mettre en place et communiquer une procédure.
- ...

Tendances et points d'attention

- Le suivi administratif est souvent un point faible : enregistrement de toolboxes, inspections, formations et incidents.
- Les **formations** et l'**implication de la ligne hiérarchique** sont essentielles pour une politique de prévention durable.
- Des **entreprises avec peu ou pas de politique de prévention** reçoivent nécessairement un plan d'action global élargi avec essentiellement des mesures de base.
- La **collaboration avec des services externes & Constructiv** est souvent un support nécessaire (et cette possibilité est peu connue chez les PME)
- Des **entreprises avec une attitude positive** enregistrent plus rapidement des progrès mais le suivi administratif reste un défi.

Exemple d'un plan d'action typique (grandes lignes)

Thème	Point d'action	Responsable	Deadline
Analyse des risques	Établir/actualiser une analyse des risques par poste de travail	Conseiller en prévention	Q3 2023
Analyse des risques	Système pour déclarer et examiner les incidents	Conseiller en prévention	Q3 2023
Réunions toolbox	Au minimum 4 toolboxes par an, enregistrement des participants	Ligne hiérarchique	En continu
Formations	Formation de la ligne hiérarchique, premiers secours, travaux en hauteur en sécurité	Service externe/CP	Q4 2023
Inspections du lieu de travail	Inspections mensuelles, rapport	Ligne hiérarchique	En continu
EPI	Achat et utilisation des EPI adaptés, instructions	Conseiller en prévention	Q4 2023
Accueil	Développer une procédure d'accueil pour les nouveaux travailleurs.	HR/CP	Q1 2024
LMRA	Établir et répéter une LMRA par des toolboxes	Ligne hiérarchique	En continu

Opvolging

✓ Titel actie opvolging ↑ ↓	Eerste deadline ↓	Frequentie ↓	Uiterste deadline ↓	II/t+1 ↓	III/t+1 ↓
Q1: Grondig arbeidsongevallen onderzoek uitvo...	Q1/2023	Maandelijks	---	In uitvoering	In uitvoerin
Q10: Overleg met de preventieadviseur van...	Q2/2023	Halfjaarlijks	---	OK	OK
Q11: Extra verlichting op - werf.	Q3/2024	Eenmalig	Q1/2024	OK	OK
Q12: Opmaak & implementatie procedure aang...	Q3/2024	Halfjaarlijks	Q2/2024	In uitvoering	In uitvoerin
Q13: Aanpassen NACE-code	Q3/2024	Eenmalig	Q4/2023	OK	OK
Q2: De arbeidsongevallen & preventiemaatregel...	Q1/2023	Maandelijks	---	In uitvoering	In uitvoerin
Q3 Opmaken en herwerken risicoanalyses.	Q3/2024	Kwartaal	Q4/2024	In uitvoering	In uitvoerin
Q4: Evaluatie risicoanalyses n.a.v. arbeidsongeva...	Q3/2024	Kwartaal	---	In uitvoering	In uitvoerin
Q5: Opmaak veiligheidsinstructiekaarten.	Q3/2024	Kwartaal	---	In uitvoering	In uitvoerin
Q6: Evaluatie veiligheidsinstructiekaarten (VIK's).	Q3/2024	Kwartaal	---	In uitvoering	In uitvoerin
Q7: Module veiligheidsgedrag-veiligheidscultuur.	Q1/2024	Jaarlijks	Q1/2025	NOK	NOK
Q8: Opmaak jaaractieplan 2023	Q2/2023	Jaarlijks	Q3/2024	OK	OK
Q9: Verder uitwerken van het globaal preventiep...	Q3/2024	Halfjaarlijks	Q1/2024	In uitvoering	In uitvoerin

Comments

🗓 2023

III/t+1

29/09/2023



IV/t+1

5/12/2023

Opvolging 2022-2023

Bij het bureelbezoek was er een goede medewerking van de zaakvoerder en preventieadviseur. Alle gevraagde info & documenten bekomen. Snelle reactie voor goedkeuring ac
De onderneming wist zeer weinig over Constructiv en vonden dit een zeer nuttig bezoek.

Conclusions

- Les plans d'action sont fortement axés sur l'**établissement d'une politique de prévention structurelle** avec un focus sur l'analyse des risques, l'enregistrement des incidents, les formations, l'inspection des postes de travail et la communication.
- La plupart des entreprises doivent régulariser leurs processus de base et les suivre d'un point de vue structurel.
- Beaucoup d'attention pour le suivi administratif, l'implication des cadres et la création d'une culture de la sécurité.